

PROVINCE DE QUÉBEC



AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par greffière-trésorière, que lors d'une séance régulière tenue le lundi 12 janvier 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement n° 234-0126 intitulé :**

« Règlement relatif aux traitements des élus municipaux. »

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire, aux heures normales d'ouverture ou en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 13^e jour de janvier 2026.

Julie Roberge
Greffière-trésorière